

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Conseillers en exercice : 27  
Conseillers présents : 17  
Date de convocation : 23.02.2026

Arrondissement de  
VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE

Canton d'Enne et Alzou

Commune d'AUBIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

D'AUBIN

Séance du 2 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le 2 mars à 18 h 00, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Madame la Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de Mme Christine TEULIER, Maire.

**Etaient présents** : Mmes Christine TEULIER – Michèle JOSEPH-EDMOND - M. Bernard AUGIER – Mme Magali GARRIC – M. Jean-Pierre BALDIT – Mme Michèle PLEINECASSAGNE – M. Théo BENTRARI – Mme Michèle MACALUSO – MM. Laurent BALTRONS – Laurent ALEXANDRE - Didier KAZMA – Bruno BAYOL – Faridi ABOUBACARI - François DERBOIS – Lionel AULANIER – Ambdillah BACAR - Mme Nadine BONTEMPS.

**Procurations** : Mme Mathilde KART-BENTRARI à M. Bernard AUGIER,  
Mme Laurence ZARATE à M. Faridi ABOUBACARI,  
M. Maxime GAILLAC à M. Ambdillah BACAR,  
Mme Séverine MAZARS à Mme Michèle PLEINECASSAGNE,  
Mme Nicole JANNOT à Mme Christine TEULIER,  
Mme Maryline SALVAN à M. Lionel AULANIER,  
M. Robert GREVEN à Mme Nadine BONTEMPS.

**Absente excusée** : Marie-Emilie BOTELLA.

**Absentes** : Mmes Laurianne VINCENT – Marine FARBOS.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Faridi ABOUBACARI ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

\*\*\*\*\*

**Objet : DECAZEVILLE COMMUNAUTE – Reversement de la compensation SPPE (Service Public Petite Enfance).**

Madame la Maire informe le Conseil que la Loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 prévoit qu'à compter de 2025, les Communes deviennent autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant afin qu'elles puissent contribuer au déploiement du service public de la petite enfance (SPPE).

Accusé de réception en préfecture  
012-211200134-20260302-20260302\_08-DE  
Reçu le 03/03/2026

Dans ce cadre est prévu pour les Communes de plus de 3 500 habitants un accompagnement financier afin de permettre l'exercice obligatoire des compétences suivantes :

- Recenser les besoins des enfants âgés de moins de 3 ans et de leurs familles en matière de service aux familles ;
- Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans, ainsi que leurs futurs parents ;
- Planifier au vu du recensement des besoins le développement de l'offre d'accueil ;
- Soutenir la qualité des modes d'accueil.

Ainsi en 2025 la Commune d'Aubin a perçu à ce titre une subvention de 24 393.75 €, en application de l'arrêté du 22 octobre 2025.

Madame la Maire expose que dans ce cadre elle a été sollicitée par les services de Decazeville Communauté pour le reversement de la compensation versée aux Communes pour la Petite Enfance.

En effet, la Communauté de Communes exerce au titre de ses statuts la compétence d'action social d'intérêt communautaire.

C'est pourquoi il est proposé le reversement de ce financement à l'intercommunalité, qui sera en mesure de mettre en œuvre les obligations listées en supra.

Il est souligné que ces actions interviendront nécessairement dans le cadre de la CTG (convention territoriale globale).

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

DONNE son accord pour le reversement de cette compensation financière à la Communauté de Communes.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture le 4 mars 2026  
Publiée ou Notifiée le 4 mars 2026

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité que le Présent acte est exécutoire.

**Le Secrétaire,**

**Faridi ABOUBACARI**



**Pour extrait conforme,**

**La Maire,**

**Christine TEULIER**

